Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-61_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2026

Délibération n° 61_2026

Objet : Adhésion au réseau « Villes et villages fleuris »

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 17 juin deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Eric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; Mme GERVAIS Elizabeth ; M. BERNARD Gilles; Mme MONFORT Marie-Christine ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. DERENNE David (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)
M. BRETEAU Alain (pouvoir à Mme CLAVIER Carole)

Mme WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au label "Villes et Villages Fleuris".

Le label "Villes et Villages Fleuris" est une distinction nationale décernée par le Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF), sous l'égide du ministère de la Cohésion des territoires. Il récompense les communes engagées dans une démarche d'embellissement, de qualité de vie et de préservation de la biodiversité, à travers :

- La gestion des espaces verts (fleurissement, végétalisation).
- La politique environnementale (gestion différenciée, zéro pesticide, etc.).
- La participation citoyenne (implication des habitants, associations).
- La cohérence globale du projet (patrimoine, urbanisme, tourisme).

Pour la commune, cette adhésion peut représenter : un levier de développement local (attractivité, communication), une dynamique collective (mobilisation des agents, habitants, élus) et la possibilité d'être accompagnée dans ce projet global (diagnostics des atouts et des axes d'amélioration).

Le coût annuel de la cotisation est de 195 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité, par 15 voix pour et 4 contre, d'adhérer au label "Villes et Villages Fleuris".

Pour copie conforme
Le Maire

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET
56630 (Morbihan)